



# Rapport Moral 2016

## RAPPORT MORAL

Jean-Claude THIMEUR - Président

---

Les CREAI ont eu deux objectifs dès leur origine. Tout d'abord rassembler les promoteurs publics et associatifs de projets sociaux, et accompagner le développement de leurs réalisations institutionnelles. Il était moins question alors de gestion et de « gouvernance » que d'inventer des projets pédagogiques et éducatifs qui répondent aux attentes de la société pour protéger et soigner des enfants, puis des adultes, exclus des structures d'accueil ordinaires.

Le mouvement consiste aujourd'hui à transformer l'organisation sanitaire, éducative et sociale pour proposer un modèle plus inclusif, qui engage la responsabilité des intervenants de premier recours et s'appuie sur la prise en compte des attentes des personnes accueillies.

Le CREAI n'existe que parce qu'il est toujours utile de développer collectivement une expertise qui réponde aux situations sociales les plus difficiles, celles qui limitent ou empêchent chacun de vivre sa vie, pleinement, selon ses aspirations.

Pour cela, il a toujours été nécessaire que la société produise des solidarités, « naturelles » basées sur l'altruisme, ou instituées, pour leur donner plus de force et de capacité d'action. Aujourd'hui nous sommes dans un nouveau temps de l'organisation des solidarités qui nécessite une meilleure prise en compte des situations difficiles et qui passe par une transformation profonde du fonctionnement des organisations d'aide et de protection sociale. Ce moment de l'histoire de l'action sociale et de la santé dépasse la période électorale que nous vivons, même si les choix politiques qui seront faits encourageront ou limiteront le processus de transformation.

Quelle que soit l'institution qu'il faut gouverner, il faut jouer collectif et s'en donner les moyens.

La question qui se pose pour nous au CREAI est de stabiliser un fonctionnement qui permette de remplir nos missions d'intérêt général « *sur les problématiques concernant les personnes vulnérables* », selon les termes de notre cahier des charges, et « *au profit des différentes catégories d'acteurs, tout en privilégiant une approche décloisonnée et collective, visant l'intérêt général* », là encore selon notre cahier des charges.

La stabilisation de notre fonctionnement, c'est en fait sa sécurisation, celle qui doit nous permettre de respecter notre fonction tierce auprès des acteurs et de traducteur des politiques vers les pratiques et des pratiques vers les politiques.

Pour être stable, il faut que l'équilibre ait des appuis forts.

Le premier appui, c'est celui de la participation des organismes gestionnaires, des établissements et des services par leurs adhésions et leurs contributions. C'est cet appui qui aujourd'hui devrait compenser le déficit d'implication des pouvoirs publics, lesquels nous font vivre depuis 5 ans ce paradoxe, qui consiste à souhaiter l'existence d'un CREAI dans chaque région sans en financer d'un seul euro le fonctionnement de ses missions d'intérêt général. C'est aussi ce qui crée de l'inégalité territoriale selon que les acteurs s'impliquent ou pas pour faire vivre cette ressource dans leur région.

En Bretagne, nous pouvons nous féliciter de la bonne marche de cette implication associative, comparativement à d'autres régions, mais nous avons encore des marges de progrès, qui nécessitent du temps d'investissement pour convaincre une majorité de contributeurs potentiels. Nous l'avons déjà dit, la réforme territoriale a fait de la Bretagne une « petite » région que les clés de répartition des ressources nationales affaiblissent.

Le second appui, c'est tout de même cette reconnaissance du bien fondé et de l'expertise du CREAL par les pouvoirs publics, au niveau national à travers le soutien de la DGCS et de la CNSA, et en Bretagne, avec des coopérations de qualité, sur des thèmes sensibles, tant de la part de l'ARS que de la DRJSCS et des Conseils Départementaux. Des coopérations qui se sont affinées au fil du temps, chacun prenant la mesure de sa place et de la bonne distance qui permet de comprendre les complémentarités. Ce qui n'empêche pas de constater là encore, les marges de progrès et de regretter qu'une coopération plus entreprenante permettrait de mieux répondre aux besoins de connaissance et d'accompagnement de nos secteurs d'activités.

Un exemple qui est loin d'être anecdotique va me permettre d'illustrer ces marges de progression. Un des axes qui fondent notre légitimité publique, par instruction ministérielle adressée aux directeurs généraux d'ARS, préfets de régions et directeurs de la cohésion sociale, consiste à « Observer, analyser des besoins et l'offre de service et capitaliser les connaissances ». A ce titre, l'ANCREAI a produit sur une commande de la CNSA, un outil d'observation appelé « Panorama des données du Handicap » qui a vocation à rassembler les données liées au handicap, croiser ces données pour en permettre l'analyse et contribuer à réduire le nombre inutilement important d'enquêtes adressées aux établissements et services. Or nous n'avons pas encore réussi à faire adopter la mise en œuvre de cet outil par l'ARS bien que sa finalité, ou à cause de cela, soit un meilleur partage de données et d'analyse pour tous.

Dans le même temps, nous entendons dire, à juste titre, la faiblesse des moyens accordés à l'observation médico-sociale et le souhait porté notamment par la CRSA, que cet aspect des politiques publiques puisse être enrichi, éventuellement sur différents territoires de projets. Notre crainte repose sur le risque de morcellement de l'observation qui contribuerait moins à enrichir les outils de pilotage qu'à diluer la qualité de la connaissance. Sur cet aspect-là, il faudra aussi convaincre et peut-être avoir un positionnement plus offensif.

Fidèle aux engagements que nous avons pris depuis plusieurs années, en 2016 nous avons continué en Bretagne à investir l'ensemble des champs médico-sociaux, sociaux, et sanitaire, ce que le rapport d'activité va venir illustrer.

Nous pouvons faire mieux, en particulier sur l'aspect « participatif » des usagers à la vie du Creai. Ce niveau est faible parce qu'il tient compte de la formalisation des thèmes que nous abordons et des moyens dont nous disposons. Mais il n'empêche que cela pourrait encore s'améliorer. Pour autant, nous sommes le seul CREAL constitué statutairement d'un collège des associations non gestionnaires, mais il reste des places vacantes. Nous avons aussi modifié nos statuts l'an dernier pour favoriser la représentation de personnes qualifiées en tant que représentant de réseaux ou fédérations. Nous devons également développer les rencontres avec les administrateurs des associations adhérentes

pour intégrer à nos échanges l'ensemble des composantes de l'offre de solidarités sanitaires et sociales en Bretagne.

Avec vous, nous pourrions trouver les moyens de renforcer cette dimension et ainsi enrichir notre fonction politique, sans laquelle le CREAL serait réduit à une technicité déconnectée.

En 2016 nous avons fait vivre les engagements que nous avons pris auprès de vous. En 2017, nous poursuivons nos actions sur l'ensemble de nos missions et grâce à vous, nous les développerons à la mesure des besoins de vos organisations, c'est à dire en faveur des besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

